

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ACIDE SULFAMIQUE

Version 1.0

Date d'impression 28.04.2022

Date de révision 16.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE SULFAMIQUE
Nom de la substance : acide sulfamidique
No.-Index : 016-026-00-0
No.-CAS : 5329-14-6
No.-CE : 226-218-8
No. enr. REACH EU : 01-2119488633-28-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag N.V.
Nijverheidslaan 38
BE 8540 Deerlijk

Téléphone : +32 (0)56 77 6944
Téléfax : +32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail : info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44
NL 3316 BM Dordrecht

Téléphone : +31 (0)78 65 44 944
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919
Adresse e-mail : info@brenntag.nl
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

ACIDE SULFAMIQUE**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:
+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -
Bilthoven
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	---	H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

ACIDE SULFAMIQUE

Mentions de danger	: H315 H319 H412	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence		
Prévention	: P280 P273	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	: P305 + P351 + P338 P337 + P313 P302 + P352 P362 + P364	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination	: P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide sulfamidique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
acide sulfamidique			

ACIDE SULFAMIQUE

No.-Index	: 016-026-00-0	>= 90 - <= 100	Eye Irrit.2	H319
No.-CAS	: 5329-14-6		Skin Irrit.2	H315
No.-CE	: 226-218-8		Aquatic Chronic3	H412
No. enr. REACH EU	: 01-2119488633-28-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: effets irritants, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction	: Le produit lui-même ne brûle pas. Jet d'eau, mousse, poudre
---------------------	---

ACIDE SULFAMIQUE

appropriés : sèche ou CO₂.
Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit
inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de soufre, Ammoniac. Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

ACIDE SULFAMIQUE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Matières plastiques. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: **acide sulfamidique** **No.-CAS 5329-14-6**

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 70,5 mg/m³

ACIDE SULFAMIQUE

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 10 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 17,4 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 5 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 1,8 mg/l
Eau de mer	: 0,18 mg/l
STP	: 20 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 8,36 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 0,84 mg/kg poids sec
Sol	: 5 mg/kg poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur

ACIDE SULFAMIQUE

de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc naturel
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc de fluor
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

ACIDE SULFAMIQUE**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: Poudre.
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 1,2 (10 g/l ; 25 °C)
Point/intervalle de fusion	: 205 °C
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 2,15 g/cm ³
Hydrosolubilité	: 175 - 215 g/l soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: 209 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Législation UE: Non explosif
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

ACIDE SULFAMIQUE**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : 209 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants. Alcalis. Métaux. Chlore, Bases. Acide nitrique, Nitrates. Composés halogénés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Ammoniac, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 : 3160 mg/kg (Rat)

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

ACIDE SULFAMIQUE**Peau**

Résultat : Irritant pour la peau. (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : irritant (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Donnée non disponible
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour le développement.
Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules) (OCDE ligne directrice 476)

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par

ACIDE SULFAMIQUE

aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 70,3 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: 71,6 mg/l (Daphnia magna; 24 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r : 48 mg/l (algue; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

: > 200 mg/l (Microorganismes (boues); 3 h) (OCDE Ligne directrice 209)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : (par rapport à: Eau) Désagrégation par hydrolyse.

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACIDE SULFAMIQUE

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Mobilité

: Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

ACIDE SULFAMIQUE

Code d'élimination de déchet : 52102

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

2967

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE SULFAMIQUE
RID : ACIDE SULFAMIQUE
IMDG : SULPHAMIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C2; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C2; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

ACIDE SULFAMIQUE**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; N'est pas listée
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé
XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

EU. Réglementation No : Numéro CE : , 226-218-8; Listé
1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I

État actuel de notification acide sulfamidique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	226-218-8
ENCS (JP)	OUI	(1)-402
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-402
KECI (KR)	OUI	KE-32336
NZIOC	OUI	HSR001549
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	

ACIDE SULFAMIQUE

TH INV	OUI	55-1-04204
TH INV	OUI	2811.19
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure

ACIDE SULFAMIQUE

	des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Production de résines	3	8	32	4, 5, 8a, 8b, 15	1, 2, 6d	NA	ES11051
2	Utilisation comme plastifiant	22	NA	32	2, 8a, 8b, 10, 11, 16, 17, 20	8a, 8d, 9a, 9b	NA	ES11055
3	Formulation de pigments	3	NA	34	5	2, 4	NA	ES11053
4	Utilisation comme additif	3	NA	1	5, 8a, 8b	2, 6d	NA	ES11060
5	Formulation d'agents de nettoyage	3	10	3, 8, 14, 15, 20, 23, 26, 31, 35, 38	3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 13, 15	2	NA	ES10914
6	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	2b	3, 8, 13, 15, 31, 35	1, 2, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 20	8a, 8b, 8d, 9a, 9b	NA	ES11041
7	Utilisation dans les produits de nettoyage	3	5, 6b, 8, 15	8, 14, 20, 23, 26, 35, 38	2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 16, 19, 25	4, 6b	NA	ES11043
8	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	20, 23	8, 35	NA	8a, 8b	NA	ES11045
9	Utilisation dans la synthèse chimique	3	4	19	3	1	NA	ES11057
10	Utilisation dans les produits alimentaires	3	NA	35	1, 4, 7, 8a, 8b, 11, 13	4	NA	ES11049

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Production de résines

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Catégories de processus	PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC6d

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, ou, liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	780 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection.	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation comme plastifiant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Catégories de processus	<p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé</p> <p>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts</p> <p>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques
	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Sol	La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

élimination		locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC16, PROC17, PROC20

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, ou, solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Pas d'information disponible.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire :	
	Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation de pigments

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	60 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Volume respiratoire	10 m3/jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

risque	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local >= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation comme additif

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC6d

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire :	
	Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Environnement

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Formulation d'agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de processus	PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH
---	-----	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15,

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, ou, solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	1000 tonne(s)/an
	Les paramètres utilisés représentent le scénario du pire de cas	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection	Porter des gants de protection.	
	Utiliser une protection des yeux adaptée.	

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

personnelle, de l'hygiène et de la
santé

Si nécessaire :
Porter un vêtement de protection approprié.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement

Santé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU2b: Industries offshore
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides PC13: Carburants PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC9a, ERC9b

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC16, PROC17, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	7 - 1000 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

provenant de la source sur
l'ouvrier

Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements,
les dispersions, et les expositions

Comprendre les propriétés dangereuses de la substance
Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et
entretenues.
Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance

Conditions et mesures en relation
avec l'évaluation de la protection
personnelle, de l'hygiène et de la
santé

Porter des gants de protection.
Utiliser une protection des yeux adaptée.
Si nécessaire :
Porter un vêtement de protection approprié.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC25: Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
Catégories de rejet dans	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

l'environnement des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC16, PROC19, PROC25

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	100 - 750 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 75 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

conditions et mesures techniques
de contrôle de la dispersion
provenant de la source sur
l'ouvrier

Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Éviter les projections.

Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements,
les dispersions, et les expositions

Comprendre les propriétés dangereuses de la substance
Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et
entretenues.
Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance

Conditions et mesures en relation
avec l'évaluation de la protection
personnelle, de l'hygiène et de la
santé

Porter des gants de protection.
Utiliser une protection des yeux adaptée.
Si nécessaire :
Porter un vêtement de protection approprié.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU20: Services de santé SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 8%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par an	100 - 1000 tonnes/an
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 évènements/semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Taux de respiration	1,37 m³/h
	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau exposée de : 1000 cm²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m³
	On considère que les activités se font à température ambiante., Comprend l'application par une ventilation type de foyer.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Veiller à éviter un contact direct avec la peau. ne pas appliquer sans gants.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Consommateurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Environnement
Santé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans la synthèse chimique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Couvre une utilisation technique, n'est pas supposé être utilisé dans les aliments, aliments pour animaux ou produits médicaux pour les hommes ou animaux, selon spécifié dans Art.2 (5) (6) du règlement REACH

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques
	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations.
	Sol	La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	1000 tonne(s)/an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	Dimension du local

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

travailleurs	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits alimentaires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Couvre une utilisation technique, n'est pas supposé être utilisé dans les aliments, aliments pour animaux ou produits médicaux pour les hommes ou animaux, selon spécifié dans Art.2 (5) (6) du règlement REACH

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC4,

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	305 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Éviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide sulfamique

Version 1.2

Date d'impression 29.10.2014

Date de révision 29.10.2014

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION			
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800
systemes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000